






BMO pour moi au Canada

Avantages bancaires pour les employés au Canada¹



| | | |
|--|---|---|
|  | Compte de chèques de BMO | <p>Tous les employés obtiennent un compte de chèques lié au Programme de services bancaires destiné aux employés de BMO, l'un de nos meilleurs comptes de chèques</p> <ul style="list-style-type: none">• Transactions illimitées, incluant les transactions Virement <i>Interac</i>^{MD+2}, et aucuns frais mensuels pour le programme de services bancaires³• Possibilité d'ajouter des membres de votre famille à votre Programme de services bancaires destiné aux employés sans frais supplémentaires, grâce au Forfait famille⁴• Retraits illimités aux guichets automatiques d'autres institutions financières partout dans le monde⁵• Service de surveillance contre le vol d'identité EnGarde^{MC+} sans frais⁶• Protection de découvert courant, protection de découvert occasionnel et option de virements de fonds en cas de découvert⁷, moyennant des frais de 0 \$ en plus des intérêts applicables⁸• Taux de change préférentiel sur les dollars américains en succursale, et lorsque vous effectuez des virements de fonds entre vos comptes en dollars canadiens et américains à partir des Services bancaires en ligne ou de l'appli Services mobiles BMO• Traités et chèques gratuits (sur certains modèles de chèques) |
|  | Carte de crédit | <p>Obtenez une carte que vous voudrez avoir dans votre portefeuille – nos cartes de crédit sélectionnées sont assorties de récompenses concurrentielles et d'excellents rabais</p> <ul style="list-style-type: none">• Taux d'intérêt privilégié de 12,9 % pour les employés⁹• Réduction des frais annuels de 50 % sur certaines cartes de crédit en dollars canadiens pour les titulaires principaux• Réduction des frais annuels pour les titulaires supplémentaires |
|  | Financement à l'habitation | <p>Faites de votre maison de rêve votre nouvelle maison</p> <ul style="list-style-type: none">• Les employés de BMO profitent de taux réduits sur les prêts hypothécaires et la MargExpress sur valeur domiciliaire^{MD}• Réduction pouvant atteindre 1,5 % du taux de base de la Marge-crédit sur valeur domiciliaire (MCVD) renouvelable¹⁰ |
|  | Marges-crédit personnelles et prêts personnels | <p>Obtenez l'argent dont vous avez besoin pour réaliser vos rêves</p> <ul style="list-style-type: none">• Réduction pouvant atteindre 1,75 % du taux de base de la Marge-crédit personnelle renouvelable (garantie ou non garantie)• Options de prêt personnel à tempérament, de marge-crédit aux étudiants, de MargExpress REER et de prêt REER rétroactif aux mêmes taux d'intérêt peu élevés que nous offrons à nos meilleurs clients. |
|  | Gestion de patrimoine | <p>Élaborez un plan pour vos objectifs particuliers</p> <ul style="list-style-type: none">• Vous ne paierez rien pour rencontrer un professionnel de BMO Gestion de patrimoine pour vous aider à élaborer un plan financier personnalisé, et vous aurez droit à un rabais de 20 % sur les frais de consultation pour des services-conseils numériques de premier ordre• Vous serez admissible à certaines réductions sur les comptes de courtage transactionnels par l'intermédiaire de BMO Gestion de patrimoine |



En savoir plus

Modalités

1. Les offres peuvent être modifiées en tout temps sans préavis. Sauf indication contraire, les personnes suivantes sont admissibles au programme BMO pour moi au Canada :
 - I. Les employés permanents admissibles aux avantages, leur conjoint et les personnes à leur charge admissibles.
 - II. Les retraités admissibles aux avantages, leur conjoint et les personnes à leur charge admissibles.
 - III. Les employés permanents en congé autorisé (payé ou non), y compris les bénéficiaires de prestations d'invalidité de longue durée, leur conjoint et les personnes à leur charge admissibles.
 - IV. Les bénéficiaires d'une rente ou de prestations de survivant et les personnes à leur charge admissibles.
 - V. Dans le cas des employés temporaires, seul le compte de paie peut faire partie du programme.
- Renseignements importants sur l'admissibilité des conjoints et des personnes à charge :
 - I. Les conjoints et les personnes à charge doivent avoir un compte bancaire de BMO lié au Programme de services bancaires destiné aux employés de l'employé ou du retraité pour être admissibles aux offres de BMO pour moi.
 - II. Carte Mastercard BMO
 - I. Seuls les employés ou les retraités de BMO détenant une carte Mastercard BMO à leur propre nom peuvent bénéficier de l'offre préférentielle relative aux cartes Mastercard BMO. Les conjoints et les personnes à charge (d'âge majeur) peuvent bénéficier de l'offre en obtenant des cartes additionnelles liées au compte de l'employé ou du retraité.
 - III. Prêts hypothécaires et prêts personnels à des taux privilégiés
 - I. Les prêts hypothécaires et les prêts personnels peuvent uniquement être octroyés aux employés et aux retraités de BMO. Cependant, les conjoints et les personnes à charge (d'âge majeur) peuvent tirer parti de l'offre en étant coemprunteur, avec l'employé ou le retraité, à l'égard du prêt.
- Lorsque votre emploi à BMO prend fin, votre compte de chèques lié au Programme de services bancaires destiné aux employés est automatiquement converti en compte de chèques lié au programme Performance. Certaines des caractéristiques sans frais de votre programme destiné aux employés deviendront payantes dans le cadre du programme Performance.
1. Les transactions Virement *Interac* sont assujetties à un montant d'envoi et de réception maximal en dollars. Des frais d'annulation peuvent quand même s'appliquer si vous annulez la transaction.
2. Les transactions bancaires courantes sans frais comprennent les retraits dans une succursale ou à un guichet automatique de BMO, les virements entre comptes bancaires de BMO, les règlements de factures, les retraits à l'aide de chèques, les débits préautorisés ou règlements de factures par prélèvement automatique et les achats par carte de débit.
3. Le Forfait famille est offert à tous les membres de la famille habitant sous le même toit que le client titulaire d'un compte principal assorti d'un programme de services bancaires admissible. Le Forfait famille peut être ajouté sans frais mensuels supplémentaires et peut englober jusqu'à 20 comptes (détenus conjointement ou individuellement) en dollars canadiens ou en dollars américains par programme de services bancaires admissible.
4. Les frais de réseau que BMO facture pour les retraits effectués aux GA d'une institution financière autre que BMO sont annulés. Des frais d'utilisation peuvent s'appliquer à certains GA d'institutions financières autres que BMO. Vous serez informé de ces frais et devrez les accepter pour pouvoir effectuer votre transaction. Ces frais d'utilisation ne sont pas facturés par BMO. Ils sont ajoutés directement au montant de votre retrait et vont à l'exploitant du guichet automatique. Vous devez payer ces frais d'utilisation lorsque vous utilisez un GA d'une institution financière autre que BMO.
5. Vous êtes admissible à EnGarde^{MC+} si vous êtes un client de BMO qui possède un compte principal associé à l'un des programmes de services bancaires suivants :
 - I. Programme de services bancaires destiné aux employés
 - II. Programme Privilège
 - III. Programme Performance
 - IV. Programme platine
- Le compte principal est celui que vous désignez pour le prélèvement des frais liés à votre programme de services bancaires, par exemple les frais mensuels du programme et les frais de transaction. De plus, pour être admissible :
 - I. Vous devez être un résident canadien qui a atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire
 - II. Vous devez être inscrit aux Services bancaires en ligne ou aux Services mobiles
 - III. Vous devez avoir une adresse courriel valide dans votre profil de BMO
 - IV. Votre compte principal doit être en règle
- Tous les titulaires d'un compte principal associé à un programme de services bancaires admissible sont admissibles à EnGarde pourvu qu'ils répondent aux critères d'admissibilité ci-dessus. Si vous passez à un programme de services bancaires non admissible pour votre compte principal, vous ne serez plus admissible au service EnGarde.
7. Vous devez fournir des instructions d'établissement pour ce service.
8. Sous réserve de l'approbation de crédit. Les intérêts sont calculés sur le solde du découvert quotidien au taux en vigueur pour les découverts et sont portés au compte le dernier jour ouvrable du mois. Les frais mensuels de la Protection de découvert courant, les frais par article de la Protection de découvert occasionnel et les frais par virement de l'option de virements de fonds en cas de découvert sont annulés dans le cadre du Programme de services bancaires destiné aux employés. Les frais s'appliquent à chaque article occasionnel ou augmentant le découvert. Pour ce qui est des chèques et des débits préautorisés, nous portons les transactions de débit aux comptes dans l'ordre où ils nous sont transmis par le système de compensation. Les frais de découvert par article sont imputés dans le même ordre.
9. Le taux d'intérêt privilégié de 12,9 % accordé aux employés s'applique aux achats, aux frais, aux avances de fonds, aux transferts de solde et aux autres frais. Les taux d'intérêt courants, le délai de grâce sans intérêts, les frais annuels et tous les autres frais applicables peuvent être modifiés.
10. MCVD sans prêt hypothécaire d'une autre institution financière, ou prêt hypothécaire de BMO et MCVD : taux de base de la MCVD moins 1,50 %; avec un prêt hypothécaire d'une autre institution financière et une MCVD de BMO : taux de base de la MCVD moins 1 %

^{MD†} Virement *Interac*^{MD} est une marque de commerce déposée d'Interac inc. Utilisée sous licence.

^{MC+} EnGarde est une marque de commerce de Sigma Loyalty Group Inc. EnGarde est offert par Sigma Loyalty Group et Intersections Inc.

Les modalités peuvent être consultées ici : www.bmo.com/engarde/modalitesSLG.